

Fédération Nationale des Infirmiers



N. REF. : TP/CB – N°493

Paris, le 4 octobre 2007

Professeur Pierre Ambroise THOMAS
Président
Académie Nationale de Médecine
16 rue Bonaparte

75272 Paris Cedex 06

Monsieur le Président,

Nous avons appris que l'Académie Nationale de Médecine, dont vous assurez la Présidence, a émis un avis extrêmement restrictif concernant « **la possibilité pour l'infirmier de réaliser des injections de vaccins anti-grippe sans prescription médicale préalable, à l'exception des primo-vaccinations** ».

Cet avis, en réponse à Madame la Ministre de la Santé, exclut cette possibilité pour toute la population concernée en priorité par cette vaccination, c'est-à-dire les personnes âgées de 65 ans en ALD et plus et les personnes de moins de 65 ans en ALD, personnes les plus fragiles exposées aux complications de la grippe et aux risques de déstabilisation de la maladie chronique.

Cet avis, par les exclusions que vous y avez insérées, ne peut cacher le refus de l'Académie Nationale de Médecine de permettre cette évolution, alors que les infirmiers sont reconnus comme compétents pour réaliser ce geste et que les indicateurs de santé publique indiquent un écart de 12 points sur le pourcentage de la couverture vaccinale souhaitée.

Cette décision, prise dans un souci de santé publique et de protection des personnes dans le cadre de vos missions, appelle pour nous plusieurs commentaires :

- Nous regrettons vivement que cet avis n'ait pas été rendu public, dans la mesure où l'Académie n'a jamais, à notre connaissance, engagé jusqu'à maintenant d'échanges formalisés avec la profession infirmière et ses représentants. Nous devons aujourd'hui nous contenter de quelques explications embarrassées de nos interlocuteurs à l'U.N.C.A.M. et au Ministère de la Santé. Nous craignons fort que cet avis, non argumenté auprès des professionnels concernés, soit relayé auprès des infirmiers plus comme un repli médical corporatiste que comme une réponse médicale à un réel problème de santé publique, alors que nous partageons avec les médecins cette vision globale de l'état du patient.
- Nous nous félicitons, par ailleurs, du souci que vous avez d'apporter une réelle qualité des soins à nos concitoyens. Nous attendons, en effet, que vous apportiez votre expertise médicale dans des dossiers qui pourraient quelquefois souffrir de choix comptables rapides, faute de perspectives soignantes et de représentations professionnelles légitimes pour y veiller. Ces patients fragiles, que nous suivons au quotidien et dont nous assurons la surveillance clinique à leur domicile en collaboration avec leur médecin traitant, nécessitent sans doute des compétences médicales et cliniques qui ne peuvent être sous évaluées par souci d'économie.

.../...

Fédération Nationale des Infirmiers

- Nous craignons, néanmoins, que cette réserve arrivant un an après la régularisation par la loi des aides opératoires « bénévoles » en 2005 - dont nous connaissons le faible niveau de formation en regard des risques encourus pour les patients - soit très mal perçue par la profession. Vous comprendrez légitimement l'étonnement des infirmiers, professionnels de santé réglementés et qualifiés par un diplôme d'Etat, considérés aujourd'hui à travers votre avis comme sous qualifiés pour réaliser « *des injections de vaccins anti-grippe sans prescription médicale préalable, à l'exception des primo-vaccinations en toute sécurité* ».
- Nous ne doutons pas que vous avez pris ces décisions sur des études cliniques référencées, notamment en comparaison avec d'autres pays européens qui ont fait le choix depuis plusieurs années de faire effectuer la plupart des vaccinations par les infirmiers. Il va de soi que dans ces pays, ces décisions ont été largement concertées avec les représentations professionnelles ordinales ou collégiales Infirmières et Médicales, afin de définir les périmètres d'intervention et les formations nécessaires de chacun. Nous sommes prêts, sur ce point, à en faire autant avec vous pour pouvoir accéder à ces pratiques couramment développées en Europe, dans l'intérêt des patients et pour une meilleure accessibilité aux soins.

Les soins techniques, voire hautement techniques, que nous dispensons dans tous les secteurs où s'exercent la médecine et le maintien de l'état de santé de nos concitoyens, les responsabilités en terme de surveillance clinique et de permanence des soins que nous assurons de jour comme de nuit avec la totale confiance des médecins qui travaillent avec nous, les situations éthiques et complexes (*fin de vie par exemple ...*) auxquelles nous faisons face, les difficultés à venir de la démographie médicale sont autant de défi que la profession infirmière doit relever au quotidien avec votre soutien.

Dans ce contexte, nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de promouvoir auprès du Ministère l'évolution et la professionnalisation de vos collaborateurs privilégiés que sont les infirmiers notamment sur les deux dossiers suivants :

- Le LMD et l'intégration universitaire des infirmiers, qui est un sujet majeur pour l'attractivité de la profession, l'évolution de sa formation et la sécurité des patients. Cette intégration s'impose sur toute la filière jusqu'au doctorat, comme cela est le cas dans de nombreux pays, pour permettre aux infirmiers de développer une recherche clinique infirmière adaptée aux évolutions des besoins de santé et de la recherche médicale. La qualité de ce cursus impose aussi qu'il s'appuie sur un référentiel métier élaboré par les professionnels eux-mêmes et non pas par une représentation administrative hospitalière, comme cela est le cas actuellement.
- La mise en place très rapidement du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers, qui permettra enfin des échanges réguliers et dépassionnés avec des représentations professionnelles stables afin de maintenir l'efficacité des choix politiques.

Dans de nombreux pays, l'infirmier est considéré comme un des interlocuteurs incontournables sur les questions de santé et comme un des maillons essentiels de la permanence et de la continuité des soins avec les résultats que l'on connaît en terme de performance, particulièrement en ce qui concerne les soins de premiers recours. Sur ce point, de nombreux efforts restent à faire en France.

.../...

Fédération Nationale des Infirmiers

Nous serons donc très vigilants sur toutes vos positions nous concernant et regrettons vivement le peu d'échanges avec votre institution.

Je reste à votre disposition pour tout échange, si vous le souhaitez, dans un souci d'efficacité de notre pratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT

Philippe TISSERAND

Copie à :

Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins
Président du H.C.S.P.
Monsieur le Directeur de l'U.N.C.A.M.
Monsieur le Président de l'U.N.P.S
Monsieur le Président de la C.N.S.
Associations et syndicats infirmiers